



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION TRANSITION

**Centre Yves Dréau - Av. de Monein
64150 MOURENX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION TRANSITION

Centre Yves Dréau - Av. de Monein

64150 MOURENX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association Transition,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Transition relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **01/01/2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les estimations réalisées dans le cadre de la présentation des comptes annuels s'appuient sur des méthodes correctement documentées ;
- les subventions, notamment pour leur partie constatée d'avance, ne présentent pas d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué comme le prévoient l'article R.232-1 et le dernier alinéa de l'article L.612-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 15 mai 2026



CABINET PERES SARL
Commissaire aux comptes
Représenté par
Monsieur Eric Lagrille



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	2 308.28	2 308.28				
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0.05		0.01
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	12 215.28	11 658.56	556.72		75.26	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1.62		1.54
Participations	16 850.00		16 850.00		16 381.00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	300.00		300.00		300.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	31 673.56	13 966.84	17 706.72	1.68	16 756.26	1.55
Stocks et en-cours						
Créances				43.22		54.89
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	14 825.03		14 825.03			
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	439 413.58		439 413.58		593 019.77	
Charges constatées d'avance	2 108.69		2 108.69		1 918.23	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	581 836.69		581 836.69	55.10	472 220.96	43.57
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	1 038 183.99		1 038 183.99	98.32	1 067 158.96	98.45
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 069 857.55	13 966.84	1 055 890.71	100	1 083 915.22	100

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

BILAN PASSIF

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	581 372.95	55.06	511 241.19	47.17
Excédent ou déficit de l'exercice	34 046.17	3.22	70 131.76	6.47
Situation nette (sous-total)	615 419.12	58.28	581 372.95	53.64
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	615 419.12	58.28	581 372.95	53.64
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			3 727.58	0.34
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)			3 727.58	0.34
Provisions pour risques	39 930.00	3.78	50 981.00	4.70
Provisions pour charges	17 984.00	1.70	17 491.00	1.61
TOTAL DES PROVISIONS (III)	57 914.00	5.48	68 472.00	6.32
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	12 383.89	1.17	6 954.83	0.64
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	176 072.19	16.68	145 899.94	13.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	83 304.30	7.89	57 427.92	5.30
Produits constatés d'avance	110 797.21	10.49	220 060.00	20.30
TOTAL DES DETTES (IV)	382 557.59	36.23	430 342.69	39.70
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 055 890.71	100	1 083 915.22	100



COMPTE DE RÉSULTAT

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	145 739.27	109 704.36	36 034.91	32.85
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	914 958.07	917 934.18	-2 976.11	-0.32
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	7 785.45		7 785.45	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	1 500.00		1 500.00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50 981.00	33 765.00	17 216.00	50.99
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	3 727.58		3 727.58	
Autres produits	35 191.33	27 587.11	7 604.22	27.56
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 159 882.70	1 088 990.65	70 892.05	6.51
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	206 245.87	192 937.39	13 308.48	6.90
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	33 235.64	30 611.35	2 624.29	8.57
Salaires	645 082.37	597 542.71	47 539.66	7.96
Cotisations sociales	183 441.24	147 721.47	35 719.77	24.18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	157.54	266.66	-109.12	-40.92
Dotations aux provisions	40 423.00	53 317.00	-12 894.00	-24.18
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	20 782.93	2.30	20 780.63	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 129 368.59	1 022 398.88	106 969.71	10.46
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	30 514.11	66 591.77	-36 077.66	-54.18



COMPTE DE RÉSULTAT

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances de même nature				
Autres intérêts et produits assimilés	3 834.06	3 703.13	130.93	3.54
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 834.06	3 703.13	130.93	3.54
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 834.06	3 703.13	130.93	3.54
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	34 348.17	70 294.90	-35 946.73	-51.14
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		116.14	-116.14	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-116.14	116.14	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	302.00	47.00	255.00	542.55
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 163 716.76	1 092 693.78	71 022.98	6.50
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 129 670.59	1 022 562.02	107 108.57	10.47
EXCÉDENT OU DÉFICIT	34 046.17	70 131.76	-36 085.59	-51.45
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	6 843.00	6 843.00		
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	6 843.00	6 843.00		
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	6 843.00	6 843.00		
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	6 843.00	6 843.00		
TOTAL	34 046.17	70 131.76	-36 085.59	-51.45

Cabinet PERES SARL
Commissaires aux Comptes
Avenue Jean Monnet
CS 30405
64146 LONS Cedex



ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Produite
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Produite
Etat des provisions	Produite
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Produite
Concours publics et subventions	Produite
Engagements	Produite
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Autres informations	Non applicable
Commentaire	Produite



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

l'association a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion du marché du travail.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- le PLIE propose un accompagnement spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minimas sociaux.
- la plateforme mobilité propose un accompagnement des personnes en parcours d'insertion afin de lever les freins à l'emploi liés à la mobilité.
- la clause d'insertion sociale est un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion
- RH TPE est un accompagnement de proximité gratuit en ressources humaines proposé aux TPE
- projet " attractivité et pluriactivité de l'emploi saisonnier sur le territoire de la montagne béarnaise.
- nouveau dispositif TIMS (territoire, inclusion, mobilité et sobriété) qui vise à mettre en place des mesures permettant le changement des pratiques de mobilité en diminuant notamment les gaz à effet de serre.

L'association mène ses actions sur le département des Pyrénées Atlantiques et plus particulièrement sur l'ouest Béarn (Mourenx, Orthez et Oloron).

Les moyens mis en oeuvre sont :

Pour exercer ses activités , l'association dispose de locaux au Centre Yves DREAU à Mourenx ainsi que la mise à disposition d'un bureau sur Orthez, ainsi que de matériel et de salariés .

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 055 890.71 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 34 000.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Permanence des méthodes hormis la mise à jour du plan comptable précisée ci-dessous :

réaffectation du compte 158000 en 152700
réaffectation du compte 448601 en 448100
réaffectation du compte 468600 en 468000
réaffectation du compte 468700 en 467000
réaffectation des comptes racine 742 à 744 en compte racine 741
réaffectation des comptes 791 en 649

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		3 À 10
Matériels outillages et industriels		3 À 10
Matériel de bureau		3 À 5
Mobilier	5.00	

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions
Les subventions sont comptabilisées en produits.

Organisme	montants
FSE	322 800.00
REGION	19 555.00
REGION - CONSORTIUM cultive ton avenir	25 345.00
REGION - badgeons le béarn	45 833.33
REGION estelam	22 500.00
ETAT - plan pauvreté	30 000.00
ETAT - tims	76 501.74
ETAT estelam	22 500.00
ETAT -open badge	37 985.00
ETAT clause	14 000.00
ETAT o2r	10 467.00
DEPARTEMENT- CLAUSE INSERTION	7 200.00
DEPARTEMENT - RSA	24 286.00
DEPARTEMENT-remob tns	8 000.00
COM COMMUNES CCLO	139 185.00
COM COMMUNES BEARN GAVES	20 000.00
COM COMMUNES HAUT BEARN plie + clause	24 225.00
COM COMMUNES CCVO/CCHB estelam	12 575.00
COM COMMUNES HAUT BEARN mobilité	22 000.00
LA FIBRE 64	30 000.00
	914 958.07

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements
Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 665.88		
TOTAL	2 665.88		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 359.85		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	10 216.43		639.00
TOTAL	11 576.28		639.00
Immobilisations financières			
Autres participations	16 381.00		938.00
Prêts et autres immobilisations financières	300.00		
TOTAL	16 681.00		938.00
TOTAL GENERAL	30 923.16		1 577.00

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		357.60	2 308.28	
TOTAL		357.60	2 308.28	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			1 359.85	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			10 855.43	
TOTAL			12 215.28	
Immobilisations financières				
Autres participations		469.00	16 850.00	
Prêts et autres immobilisations financières			300.00	
TOTAL		469.00	17 150.00	
TOTAL GENERAL		826.60	31 673.56	

Cabinet PERES SARL
Cabinet de Commissariat aux Comptes
50 rue de la République
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util. taux d'amort.	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 665.88		357.60	2 308.28
TOTAL			2 665.88		357.60	2 308.28
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			1 359.85			1 359.85
Matériel de bureau, informatique			10 141.17	158.58	1.04	10 298.71
TOTAL			11 501.02	158.58	1.04	11 658.56
TOTAL GENERAL			14 166.90	158.58	358.64	13 966.84

Cabinet PIERRE
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mérimoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ETAT DES CRÉANCES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	300.00		300.00
Actif circulant			
Autres créances clients	14 825.03	14 825.03	
Divers	427 462.11	427 462.11	
Débiteurs divers	11 951.47	11 951.47	
Charges constatées d'avance	2 108.69	2 108.69	
TOTAL	456 647.30	456 347.30	300.00

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 109.00
TOTAL	2 109.00

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	439 413.58
Disponibilités	994.38
TOTAL	440 407.96

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	511 241.19		70 131.76		581 372.95
Excédent ou déficit de l'exercice	70 131.76		34 046.17	70 131.76	34 046.17
TOTAL	581 372.95		104 177.93	70 131.76	615 419.12

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
COM COM LACQ ORTHEZ	3 727.58		3 727.58				
TOTAL	3 727.58		3 727.58				

ETAT DES PROVISIONS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	72 199.58	40 423.00	54 708.58	57 914.00
TOTAL	72 199.58	40 423.00	54 708.58	57 914.00
TOTAL GÉNÉRAL	72 199.58	40 423.00	54 708.58	57 914.00
Dont dotations & reprises d'exploitation		40 423.00	54 708.58	

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

ETAT DES PROVISIONS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

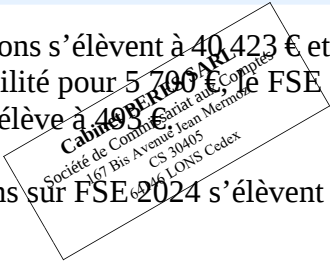
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations aux provisions s'élèvent à 40 423 € et concernent le risque FSE à hauteur de 10% sur 2025 soit 23 500 €, la plateforme mobilité pour 5 700 €, le FSE RHTPE pour 3 080€ et le dispositif TIM'S pour 7650 €
La provision pour IFC s'élève à 49 914 €

Les reprises sur provisions sur FSE 2024 s'élèvent à 44 081 € et 6900 € pour le dispositif TIM'S

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques et charges	72 199.58	40 423.00	54 708.58		57 914.00
TOTAL	72 199.58	40 423.00	54 708.58		57 914.00
Dont dotations & reprises d'exploitation		40 423.00	54 708.58		



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	12 383.89	12 383.89		
Personnel et comptes rattachés	57 007.66	57 007.66		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100 141.39	100 141.39		
Autres impôts et taxes assimilées	16 906.14	16 906.14		
Autres dettes	83 304.30	83 304.30		
Produits constatés d'avance	110 797.21	110 797.21		
TOTAL	380 540.59	380 540.59		

Cabinet FAYES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	110 797.00
TOTAL	110 797.00

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
64146 LONS Cedex

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fiscales et sociales	77 376.77
Autres dettes	83 304.30
TOTAL	160 681.07

ENGAGEMENTS

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 17 984.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	35.00
Taux d'actualisation	3.96
Table de mortalité	INSEE 2019-2021
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1.00

CABINET PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Jaurès
CS 30405
64146 LONS Cedex

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 4980 € TTC



COMMENTAIRE

TRANSIT - ASSOCIATION TRANSITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS EN NATURE

L'association bénéficie de bénévolat estimé à un volume de 576 heures au cours de l'exercice réparties de la façon suivante :

- présidente : 8 heures par semaine sur 47 semaines soit 376 heures
- trésorière : 50 heures
- réunions des administrateurs aux conseils d'administration et assemblées générales: 150 heures

Le bénévolat est valorisé au taux horaire SMI (11.88€) soit une valorisation à 6 843 €.

